

Sommaire

EDITO DU MAIRE

SEANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL 02/11/2022 :

Droit de préemption urbain
Convention itinéraire cyclable
Convention d'occupation SNCF
Projet trame verte et bleue
Convention médiateur CDG
Décision modificative crédits
Subventions

SEANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL 07/12/2022 :

Convention de location terrain
Convention location
transformateur électrique
Convention location logement
Subventions
Intercommunalité
Tarifs électriques
Divers : coupures de courant

INFOS PRATIQUES :

Invitations seniors
Intoxication au monoxyde
Déneigement des trottoirs
Déclaration sécheresse
La poste
Marché St Nicolas
Pétards interdits
Collecte des déchets
France Services
Dispositif FR-Alert
Corporation des ramoneurs
Téléthon
Bibliothèque
Agenda

Mairie de
STEINBOURG

Place du
Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61
mairie@steinbourg.fr
www.steinbourg.fr



Commune de
Steinbourg



Chères Steinbourgeoises, Chers Steinbourgeois

La fin d'année approche à grands pas et plusieurs défis devront être relevés sur les plans économique et énergétique. La situation économique actuelle est de plus en plus difficile avec une hausse des prix dans tous les secteurs d'activité. Cette inflation généralisée entraînera une diminution de notre budget annuel et probablement quelques retards dans la réalisation de nos projets. Nous devons nous armer de patience et de créativité afin de trouver des solutions et de nouvelles sources de financement pour faire face à ce contexte. Sur le plan énergétique, la sobriété est le maître mot afin d'éviter toute pénurie ou coupure au niveau national. En raison d'une activité économique soutenue comparée à sa population totale, la commune de Steinbourg est considérée comme une « grande commune » selon la grille d'évaluation nationale, ce qui signifie que nous ne bénéficierons pas d'un bouclier tarifaire sur notre consommation d'énergie. Raison pour laquelle tous les bâtiments publics, hormis les écoles, seront chauffés à hauteur de 19° degrés maximum et les décorations de Noël lumineuses se limiteront à la place de la mairie. L'objectif est de réduire notre consommation d'énergie afin de diminuer la facture, qui s'annonce d'ores et déjà deux à trois fois plus élevée que les années précédentes. Dans ce contexte, il sera difficile d'équilibrer le budget à venir sans avoir recours à une hausse des taux d'imposition.

Scheni wihnachtszit

Viviane KERN



Séance du Conseil Municipal – 2 novembre 2022

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas intervenir pour la vente de terrains route de Saverne et rue de la Rondelle.

CONVENTION D'OCCUPATION TERRAINS SNCF

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention pour l'occupation des terrains, à titre gratuit, conclue en 1998 avec la SNCF lors de l'aménagement de parkings, rue de la Gare. Ces emplacements sont essentiellement utilisés par les usagers de la SNCF, empruntant le train et l'entretien est effectué par le service technique communal.

CONVENTION ITINERAIRE CYCLABLE

Dans le cadre de la grande liaison cyclable Saverne-Haguenau, la Communauté Européenne d'Alsace étudiait la faisabilité d'un itinéraire cyclable pouvant relier Dossenheim sur Zinsel. Le projet retenu est celui qui passe par Steinbourg : site de l'ancien plan d'eau, chemin longeant la LGV, chemin vers Ernolsheim les Saverne, puis chemin vers Dossenheim sur Zinsel. Les travaux de remise en état des chemins seront effectués et financés par la CEA ; le chemin Bennmatt sera également refait. Les chemins seront alors empruntés et partagés avec les riverains, les propriétaires, les cyclistes et les exploitants agricoles, mais seront interdits à tous véhicules à moteur (l'accès pour les services d'urgence et d'utilité publique, personnel d'entretien est autorisé). Le Conseil Municipal approuve la convention à conclure avec la CEA et l'association foncière pour la future gestion de cet itinéraire cyclable, dès que celui-ci sera réceptionné.

Séance du Conseil Municipal – 2 novembre 2022

PROJET TRAME VERTE ET BLEUE

La Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Communauté de Communes de la Mossig et Vignoble ont déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets TVB 2022. Une dizaine de communes de la CCPS a déposé des projets. Pour Steinbourg, une étude a été réalisée définissant trois secteurs pour effectuer des travaux ripisylves et de plantations de haies ; le secteur le long de la Zorn a été étudié en collaboration avec le SDEA.

- Ancien étang de pêche – le long de la rivière – côté sentier Weckmann : plantations éparses : saules, noisetiers, noyers érables / laisser de la luminosité sur le cours d'eau, consolider les berges / peupliers à couper
- Le long du sentier Weckmann vers l'étang de pêche du site Rondelle : rajouter d'autres essences afin de diversifier / préserver la renoncule / laisser des endroits d'ensoleillement / côté champ possibilité de faire des plantations, des saules y sont déjà plantés (oiseaux martin pêcheur nichent à cet endroit, beaucoup d'invertébrés, de poissons)
- Le long du chemin de la LGV : Des haies peuvent être prévues le long du chemin de la LGV en face des arbres plantés par l'association PONSE.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions de travaux et autorise Mme le Maire à déposer la demande pour le dossier de subvention.

CONVENTION MEDIATEUR

CENTRE DE GESTION

En cas de litige, une médiation est obligatoire entre un agent et son employeur, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose aux communes la mise à disposition d'un médiateur après conclusion d'une convention.

Le conseil municipal accepte la conclusion d'une convention avec le Centre De Gestion.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le Conseil Municipal approuve la modification suite à des dépenses imprévues et à des augmentations :

- Taxe d'aménagement pour la reconstruction de la maison Heschung,
- Augmentation des taxes foncières,
- Rachat du tracteur Kubota (crédit-bail),
- Augmentation des intérêts des emprunts,
- Augmentation des charges de personnel liée à la revalorisation du point d'indice, paiement direct du bus et des entrées piscine pour les élèves de l'école.

SUBVENTIONS

Des subventions sont attribuées à l'association du Football Club pour l'organisation de la soirée créole en septembre au port, et à l'association RAJ pour les séances de théâtre de la troupe « les culottes à l'envers ».

Séance du Conseil Municipal – 7 décembre 2022

CONVENTION LOCATION ET GESTION TERRAIN COMMUNAL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a l'obligation d'effectuer des mesures compensatoires dans le cadre de l'aménagement de la Zone Artisanale de l'aérodrome. Ce dossier est en instance depuis quelques années et une solution vient d'être proposée pour l'aboutissement de cette affaire.

Le terrain qui correspondrait à ces compensations est une propriété communale (section 42, parcelle N° 488 d'une surface d'environ 4 Ha), située à droite de la rivière Zinsel (en face de l'ancien site du plan d'eau).

Le Conseil Municipal valide la location de cette parcelle à la Communauté de Communes du Pays de Saverne dans le cadre des biens communaux et le protocole de gestion qui porte sur une période de 30 ans. Plusieurs mesures de compensation seront effectuées : restauration et entretien de prairies, mégaphorbiaie, création de fourrés arbustifs.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas intervenir pour la vente de biens rue Maréchal Leclerc, rue d'Ernolsheim et rue des Hirondelles

CONVENTION LOCATION TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal approuve la convention qui sera conclue, en accord avec l'association de l'Aéro Club, avec un particulier pour la location de l'ancien transformateur électrique situé sur le terrain communal comprenant l'Aéro-Club. L'intéressé souhaite y stocker du matériel électrique et s'est engagé à entretenir les lieux et les abords.

CONVENTION OCCUPATION LOGEMENT BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Mme et M. COPACIU ont quitté le logement qu'ils occupaient dans le bâtiment périscolaire.

Quelques petits travaux de rafraîchissement sont à prévoir et le logement pourra être loué à Mme WEITZ Sylvie à partir de février 2023.

SUBVENTIONS

L'assemblée attribue les subventions pour les sorties scolaires du 1^{er} trimestre, pour les divers frais et animations du marché Saint Nicolas et pour les participations des associations aux diverses manifestations communales.

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert de la Zone Artisanale Kochersberg à Saverne et la Zone Artisanale Eigen à Dettwiller à la Communauté des Communes du Pays de Saverne, dans le cadre des compétences obligatoires imposées par la loi NOTRe.

Les communes membres de la CCPS (hormis Saverne) peuvent adhérer de manière volontaire à la convention territoriale globale conclue avec la CAF pour bénéficier d'un appui technique pour les projets concernant la jeunesse. Le Conseil Municipal décide d'y adhérer et désigne Mme Sandra POISSON-ERBS comme référent.

TARIFS ELECTRICITE

La commune avait adhéré à l'appel d'offres pour les tarifs électricité. L'ouverture des plis vient d'être réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne et les nouveaux tarifs sont connus : certaines lignes vont augmenter de 1049 %. Une importante hausse des dépenses est à planifier en 2023 : le budget à prévoir pour le seul chapitre de l'électricité devra être plus que doublé.

COUPURES DE COURANT

L'Etat informe la population que des coupures d'électricité vont probablement avoir lieu cet hiver.

Ces coupures seront localisées et concerneront tout le monde : foyers, entreprises, collectivités, écoles ... Seules certaines structures telles que les hôpitaux, Ehpad seront épargnées.

L'application monecowatt permet d'être informé en cas de coupure.

Il est demandé aux maires de veiller à la mise à jour du registre des personnes vulnérables.

Toute personne souhaitant figurer dans ce registre est priée de le signaler en mairie.

Un suivi est également effectué en cas de canicule, vague de grand froid...



Infos pratiques



INVITATION SENIORS

La municipalité et l'Amicale de l'Âge d'or invitent les seniors de 70 ans et plus à un moment de convivialité

Café – Kuchen
Mardi 10 janvier 2023 à 14h30
Maison des associations

Inscription en Mairie jusqu'au 03/01/2023 :

☎ 03.88.91.15.61

📧 mairie-accueil@steinbourg.fr



DÉCLARATION DÉGÂTS SÉCHERESSE

Les particuliers doivent signaler en mairie les dégâts occasionnés par le phénomène de sécheresse durant l'été 2022. Une demande sera ensuite faite en Préfecture, qui statuera sur la déclaration de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ou non.

LA POSTE

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre facteur peut vous proposer divers services à domicile : vente de timbres, envoi de courriers ou de colis, ...

N'hésitez pas à faire appel à lui en cas de besoin.

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

En période hivernale le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (gaz inodore, incolore et insipide) augmente avec l'utilisation des appareils de chauffage. Il est toxique et agit comme un gaz asphyxiant qui prend la place de l'oxygène dans le sang.

Pour éviter tout accident, l'aération des locaux, mais aussi l'entretien et la vérification de vos appareils à combustion (chaudière au gaz, au fioul ou à bois) sont nécessaires.

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

En période hivernale chaque habitant est responsable du trottoir devant son domicile. Afin de prévenir la chute des passants, il est obligatoire de déneiger et déverglacer ces espaces.

MARCHE SAINT NICOLAS

La municipalité tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré à la réussite de notre Marché St Nicolas.





COLLECTE DES DECHETS

À partir du 1er janvier 2023, vous pourrez déposer dans le bac de tri tous les emballages. Une simplification majeure du geste de tri qui vous facilitera la vie et vous permettra de trier plus !

Retrouvez les nouvelles consignes de tri dans le Guide des déchets 2023, sur le site internet www.smictomdesaverne.fr ou sur le nouvel autocollant qui sera apposé sur votre bac jaune.



Planning des collectes en 2023 :

Poubelle orange (déchets ménagers) : lundi / semaines paires
Poubelle jaune ou verte (déchets recyclables) : jeudi / semaines impaires

FRANCE SERVICES

La Sous-Préfecture de Saverne dispose d'un espace « FRANCE SERVICES » depuis cet automne.

Ce dispositif permet un accompagnement pour les démarches administratives pour les partenaires :

CPAM / MSA / CAF / CARSAT / POLE EMPLOI / LA POSTE

Ministère des Finances Publiques / Ministère de la Justice

Les particuliers pourront se rendre à la sous-Préfecture aux horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, vendredi : 8h30-11h30 et 13h15-16h15

Mercredi et jeudi : 8h30 – 11h0

DISPOSITIF FR-ALERT

Le dispositif FR-Alert permet d'alerter les personnes présentes sur la zone d'un danger grave et imminent.

Avec ce dispositif, toute personne se trouvant dans une zone de danger (accident industriel, catastrophe naturelle, attentat...) reçoit un message sur son téléphone sans avoir à installer quelque application que ce soit.

En cas de catastrophe imminente, l'Etat envoie un message aux opérateurs de téléphonie mobile, qui répercutent le message via les antennes 4G et 5G.

Tout téléphone à portée de ces antennes recevra immédiatement un message, avec une alerte sonore « stridente », qui retentira même si le téléphone est en mode « silencieux » ou en mode « avion ».



PETARDS INTERDITS

Dans le Bas-Rhin il sera interdit d'acheter et d'utiliser tout pétard ou feu d'artifice jusqu'au 2 janvier 2023. Du plus petit au plus grand, il seront logés à la même enseigne (catégories C1 à C4 et F1 à F4).

CORPORATION DES RAMONEURS

La corporation des ramoneurs du Bas-Rhin rappelle que, afin de limiter les risques de feux de cheminée ou d'intoxication au monoxyde de carbone, mais aussi pour optimiser le fonctionnement et la sécurité des installations, le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelle que soit la quantité utilisée

TELETHON

L'Amicale des donneurs de sang et le CCAS de Steinbourg ont organisé une collecte au profit du Téléthon, avec le soutien des commerçants locaux qui ont offert vin chaud et gâteaux. La somme de 1587,30 € a ainsi pu être collectée. Un grand merci à tous les donateurs et aux commerçants !



Bibliothèque

Pour clôturer l'année, l'équipe de la bibliothèque municipale avait participé au Marché St Nicolas en proposant des séances de contes et un jeu où les enfants devaient retrouver des lutins cachés sur le marché et répondre au questionnaire qui leur permettra de repartir avec un petit cadeau.

Prochaine animation proposée par la bibliothèque :

20 janvier 2023 : La Nuit de la lecture



Agenda

26 décembre 2022 : Marche à Bonne Fontaine

7-8 janvier 2023 : Exposition avicole à Hattmatt

10 janvier 2023 : Café-Kuchen pour les séniors

14 janvier 2023 : Collecte de sapins

20 janvier 2023 : Hommage au soldat T. EASON

28 janvier 2023 : Cours de taille (Arboriculteurs)

17 février 2023 : Don du sang

18 février 2023 : Cavalcade et soirée carnavalesque

26 février 2023 : Repas pot-au-feu (Football-club)